[Prénom Nom]
[Adresse]
[Code postal Ville]
Téléphone : [téléphone]
N° de sécurité sociale : [numéro]

Commission de recours amiable
CPAM de Paris
21 rue Georges Auric
75019 Paris

À [ville], le [date]

Lettre recommandée avec accusé de réception
Objet : Contestation du refus de reconnaissance d'accident du travail

Madame, Monsieur,

J'ai été victime d'un accident le [date de l'accident] à [heure], alors que j'effectuais [tâche précise, par exemple : le déchargement d'une palette dans l'entrepôt de la société Durand]. [Décrire les faits médicaux : une douleur brutale dans le bas du dos m'a immobilisé, le médecin du travail a constaté une lésion lombaire le jour même]. Le certificat médical initial établi par le docteur [nom] le [date] prescrit un arrêt de travail jusqu'au [date].

Par courrier daté du [date de notification], vous m'informez du refus de prise en charge de cet accident au titre de la législation professionnelle, au motif que [motif invoqué, par exemple : le lien entre la lésion et l'activité professionnelle n'est pas établi]. Or, ce refus méconnaît la présomption d'imputabilité fixée aux articles L.411-1 et L.411-2 du Code de la sécurité sociale. L'accident est survenu au temps et au lieu du travail ; votre décision ne peut reposer sur une simple absence de témoin, la jurisprudence considérant qu'un fait accidentel peut être prouvé par tout moyen.

Je vous prie de bien vouloir réformer cette décision et de reconnaître le caractère professionnel de l'accident. Si vous estimez nécessaire de diligenter une enquête complémentaire, je tiens à votre disposition l'attestation de mon responsable hiérarchique, les pointages horodatés des [12, 13 et 14 avril 2024], ainsi que les échanges de courriels avec le service RH évoquant la surcharge de travail ce jour-là.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[Prénom Nom]

Pièces jointes : copie du certificat médical initial, attestation de mon responsable, relevés de pointage, copie de la notification de refus, arrêts de travail successifs.